

dangereux, qu'ils appartiennent au règne animal ou non. Puis, en venant à Ottawa, j'ai vu dans le journal qu'on venait de commuer la peine d'un homme trouvé coupable de meurtre et condamné à l'échafaud pour avoir tué une femme avec une barre de fer en volant son sac à main.

C'est très triste et la question devra être étudiée de nouveau en temps opportun. Rien d'étonnant que le procureur général du Québec ait dit que les partisans de l'abolition de la peine capitale étaient eux-mêmes des criminels. C'était dur à dire mais c'est lui qui l'a dit.

Prenez, par exemple, le cas récent de la jeune femme de 16 ans qui a été enlevée, violée, assassinée et enterrée. On n'avait rien fait, jusqu'à récemment, pour découvrir le meurtrier, bien que les gens de l'endroit fussent au courant de l'affaire. Puis le meurtrier a avoué son crime. Que va-t-il lui arriver? Il sera envoyé en prison pendant un certain temps, si le tribunal le trouve coupable d'après sa confession, et ensuite il sera remis en liberté.

Pourquoi encourager ceux qui représentent un danger pour la société? Il existe certaines sociétés—il y a la *John Howard Society*, à laquelle appartiennent des membres du Parlement, et M. Arthur Maloney, de Toronto, a fondé une autre société du même genre—et je me demande combien de représentants des deux Chambres appartiennent à la *John Howard Society* et à l'autre organisme en faveur de l'abolition de la peine capitale dans le cas des criminels.

Si vous avez des enfants ou des petits-enfants, vous ne savez pas ce qui peut leur arriver, à moins que ces gens dangereux, pervers et criminels ne soient traités de la façon considérée depuis toujours comme la meilleure.

Enfin, il y a l'âge de retraite des sénateurs. J'avais l'idée de faire une suggestion au gouvernement: nommer au Sénat les leaders des groupes de l'opposition, sauf M. Diefenbaker, qui est le leader officiel de l'opposition: M. Thompson (car il existe une vacance en Alberta), M. Douglas (il existe une vacance en Colombie-Britannique) et M. Caouette (il y a une vacance dans la province de Québec). Il existe également une vacance en Ontario pour M. Fisher. Alors le Sénat connaîtra des séances plus animées.

Après avoir dit cela, j'ajouterai que le gouvernement actuel, le gouvernement de M. Pearson, a traité les sénateurs ainsi que les députés comme de vrais collègues, et j'apprécie ce qu'ont fait à cet égard notre leader, le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest), et le sénateur Ross Macdonald, qui remplit admira-

blement bien son poste de chancelier de l'Université de Waterloo. Ils ont fait disparaître les distinctions qui existaient auparavant dans les frais de voyage, etc. Pour être juste, je dois mentionner que notre collègue, le sénateur Croll, était avec eux, et qu'il a appuyé leurs recommandations au gouvernement. Ces recommandations ont été acceptées.

La Chambre est maintenant saisie d'un bill visant la réforme du Sénat. Le Sénat pourrait se réformer lui-même, et le gouvernement pourrait l'y aider. J'ai pensé à la chose, et j'en ai parlé à certains de mes collègues. Lorsque le bill visant la retraite des sénateurs nous sera présenté, je me demande s'il serait possible de laisser de côté toutes les considérations politiques quant à l'amendement du bill et d'instituer un comité, libre d'esprit de parti, composé d'un nombre égal de sénateurs du côté du gouvernement et du côté de l'opposition, qui décidera des sénateurs qui devraient se retirer. Je pense que cela pourrait se faire de façon équitable si la pension des titulaires est convenable.

Naturellement, les sénateurs ne sont pas tous riches, en dépit de la rumeur courante. Certains d'entre nous sont plus riches que d'autres, en ce qui concerne les biens matériels. Je me demande donc s'il ne serait pas possible d'en arriver à une conclusion satisfaisante sur ce point.

Je dois dire que parmi nos collègues plus âgés, il s'en trouve qui ont le cœur jeune, qui travaillent fort et qui assistent régulièrement aux séances du Sénat. Ils accomplissent leurs fonctions aussi bien que n'importe quel jeune homme. Il ne s'agit pas d'âge. Tout d'abord, il s'agit d'assiduité et, en second lieu, du bon état de santé. Ce bill dispensera ceux qui souffrent de quelque maladie de l'obligation de venir ici. Pour accomplir ce genre de réforme, le Sénat pourrait procéder d'une façon qui ne causerait pas de douleur en rayant de la liste des comités les noms des sénateurs qui n'assistent pas à la moitié des réunions.

Je me souviens que le sénateur Marcotte de la Saskatchewan disait souvent qu'un sénateur qui a des fonctions publiques devrait, en premier lieu, être sénateur et faire passer ses affaires personnelles après ses devoirs publics. Remarquez bien que c'est un sacrifice pour nous qui en sommes éloignés de venir à Ottawa. Je me demande si on pourrait étudier la question avec succès à l'avantage du Sénat. Il ne s'agit pas d'empiéter sur les droits de particuliers. L'objet est seulement de donner à certains membres de notre Chambre l'occasion de jouir d'un repos bien mérité.